

L'envert

de ta cour



Guide d'accompagnement

Monter un projet



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Monter un projet – L'envert de ta cour

Table des matières

1. Présentation du programme	3
2. Objectifs	4
3. Comprendre les changements actuels	5
4. Critères de sélection	9
A. Intérêt écologique	9
B. Résilience climatique	10
C. Mobilisation et éducation	10
D. Pérennité	11
5. Pointage	11
6. Types de projets admissibles	12
7. Projets non admissibles	12
8. Dépôt de la candidature - pas à pas	13
9. Dépenses admissibles	16
10. Dépenses non admissibles	16
11. Plan de financement	16
12. Déroulement du processus	17
13. Besoin d'aide ?	20
14. Ressources pour aller plus loin	20

1. Présentation du programme

En quoi consiste le programme

Le programme « L'envert de ta cour » soutient la réalisation de projets de végétalisation qui transforment les espaces extérieurs en milieux de vie plus verts, plus vivants et mieux adaptés aux réalités climatiques actuelles. Il s'adresse aux écoles, aux centres de la petite enfance, aux organismes à but non lucratif et aux coopératives de solidarité souhaitant aménager des espaces ayant un impact concret sur leur environnement et leur communauté.

Historique et évolution

Créé il y a plus de dix ans, le programme a permis de soutenir près de 70 projets sur le territoire, représentant un investissement total de près de 120 000 \$. À ses débuts, il visait principalement la plantation d'arbres. Au fil du temps, son orientation s'est élargie vers le verdissement des milieux de vie, puis, plus récemment, vers des projets à plus forte portée environnementale.

Aujourd'hui, dans un contexte marqué par les changements climatiques et la perte de biodiversité, le programme évolue afin de soutenir des aménagements plus structurants, qui contribuent activement à la résilience des milieux et à la qualité de vie des communautés.

Initialement offert à Sept-Îles et à Uashat mak Mani-utenam, le programme est désormais accessible à l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières, incluant le TNO Lac Daigle et Port-Cartier.

Lorsque leurs projets sont retenus, les organismes porteurs peuvent recevoir un financement pour adapter leur milieu de vie.

Montant du financement

Les projets retenus peuvent recevoir un financement allant jusqu'à **3 500 \$**.

À qui s'adresse le programme

Le programme s'adresse aux :

- Établissements scolaires (écoles, centres de formation, Cégep);
- Centres de la petite enfance (CPE);
- Organismes à but non lucratif (OBNL);
- Coopératives de solidarité;

de la MRC de Sept-Rivières.

Partenaires

Le programme est rendu possible grâce à l'implication financière d'Aluminerie Alouette et à la coordination de la CPESI.

2. Objectifs

Le programme vise à :

- Augmenter la biodiversité (plantes, insectes, oiseaux);
- Réduire les effets de chaleur dans les milieux urbains;
- Améliorer la qualité de vie des usagers;
- Sensibiliser et mobiliser la communauté;
- Encourager des pratiques écoresponsables;

En d'autres termes, les projets financés sont à la fois utiles, durables et vivants.

3. Comprendre les changements actuels

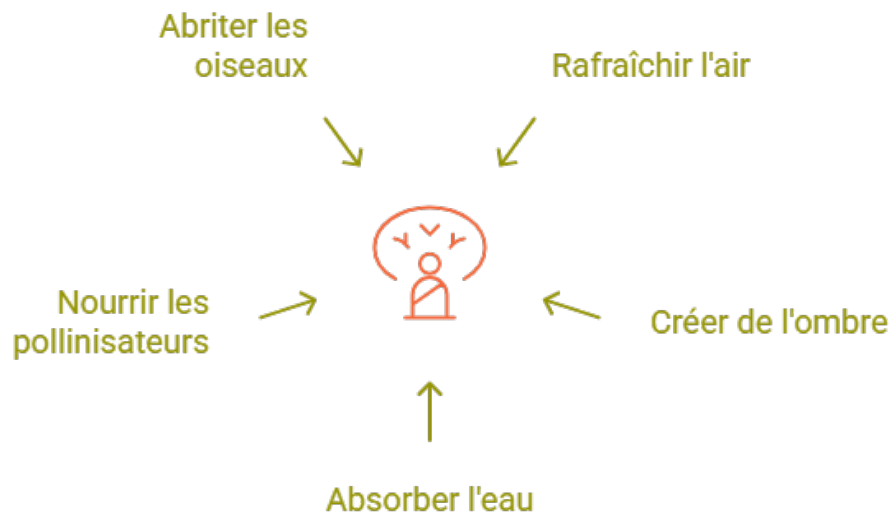
Une nouvelle édition plus alignée avec les enjeux environnementaux, pourquoi ?

En 2026, le programme a été retravaillé afin de définir de nouveaux critères pour mieux répondre aux défis posés par le changement climatique :

- Plus de chaleur en été;
- Moins d'espaces naturels;
- Perte de biodiversité;
- Épisodes de pluie plus intenses.

Pourquoi la végétalisation est essentielle ?

Avantages des plantes et des arbres



La végétalisation est le processus d'implantation, de réintroduction et diversification de la végétation dans des zones modifiées par des activités humaines. En réintroduisant des plantes, des arbres et des aménagements vivants dans nos environnements, on recrée des écosystèmes capables de

soutenir la biodiversité tout en renforçant la capacité des lieux à s'adapter aux changements climatiques. Concrètement, les espaces végétalisés jouent un rôle direct dans la réduction des îlots de chaleur¹, en apportant de l'ombre et en abaissant la température ambiante, parfois de plusieurs degrés. Ils permettent aussi aux sols de mieux absorber l'eau de pluie, réduisant ainsi le ruissellement et les risques d'inondation, tout en contribuant à améliorer la qualité de l'air en filtrant certains polluants.

Leurs bienfaits ne s'arrêtent pas là : le contact avec la nature est reconnu pour ses effets positifs sur la santé physique et mentale, en diminuant le stress, en améliorant la concentration et en favorisant un sentiment de bien-être. À une échelle plus globale, végétaliser un espace, c'est aussi offrir un habitat aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux et à une multitude d'organismes vivants essentiels à l'équilibre des écosystèmes. Ainsi, loin d'être uniquement esthétique, la végétalisation devient un levier concret pour transformer nos milieux de vie en espaces plus sains, plus durables et mieux adaptés aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Le changement climatique : qu'est-ce que c'est ?

Le changement climatique est un phénomène scientifiquement observé et mesuré depuis plusieurs décennies.

Selon Oxfam, le changement climatique correspond à une modification durable du climat à l'échelle planétaire ou régionale. Bien que certains phénomènes naturels puissent influencer le climat, comme les variations de l'activité solaire, les changements observés depuis le milieu du XIXe siècle sont principalement causés par les activités humaines. L'utilisation massive d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), la surconsommation, la déforestation et certaines pratiques industrielles ont entraîné une augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui accentue le réchauffement de la planète.

¹ Un îlot de chaleur est une zone urbaine très chaude dans laquelle la chaleur accumulée provoque des excès de températures pouvant avoir des impacts sur la santé des résidents. L'accroissement de la chaleur est due à plusieurs facteurs, dont les gaz à effet de serre et la chaleur anthropique (chaleur produite par les moteurs et climatiseurs, par exemple), ainsi que la densité des bâtiments et la très grande proportion de surfaces minérales imperméables telle que les stationnements et autres surfaces asphaltées qui accumulent et diffusent la chaleur des rayons du soleil. Le manque de végétation amplifie le phénomène.

Où en est-on aujourd'hui ?

À l'échelle mondiale, la situation est déjà bien engagée. La température moyenne de la planète a augmenté d'environ 1,2 °C depuis l'ère préindustrielle. Ce chiffre peut sembler faible, mais il entraîne des effets importants et mesurables en créant des conditions météorologiques instables.

Ces transformations ne sont pas abstraites : elles se font déjà sentir dans nos communautés. Les dernières années comptent parmi les plus chaudes jamais enregistrées, et les événements météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les pluies intenses et les périodes de sécheresse, sont en nette augmentation. On observe des étés plus chauds et plus longs, rendant certains espaces, particulièrement ceux recouverts d'asphalte, de gravier ou de béton, difficiles à supporter. Les épisodes de pluie sont plus intenses, ce qui peut entraîner une surcharge des sols et des infrastructures. Parallèlement, les écosystèmes sont fragilisés, ce qui affecte directement les plantes, les insectes et les animaux qui composent notre environnement.

La bonne nouvelle : on peut agir localement pour atténuer ces impacts. Le programme L'envert de ta cour vise justement à s'adapter à ces nouvelles réalités. Chaque espace végétalisé contribue à atténuer ces impacts et à rendre nos milieux plus résilients.

La biodiversité : qu'est-ce que c'est ?

La biodiversité désigne toutes les espèces vivant sur Terre ou dans un écosystème défini (lac, forêt, fleuve, désert, etc.) Elle regroupe tous les êtres vivants : les plantes, animaux, champignons, micro-organismes et toutes les formes de vie qui cohabitent dans un même milieu. Mais au-delà d'une simple liste d'espèces, la biodiversité est surtout un réseau complexe où chaque élément joue un rôle essentiel. Les plantes nourrissent les insectes, les insectes pollinisent les fleurs, les oiseaux régulent certaines populations... Tout est lié. Plus ce réseau est riche et diversifié, plus le milieu est en santé et capable de s'adapter.

Une biodiversité abondante permet notamment de maintenir des sols vivants et fertiles, d'assurer une bonne pollinisation des plantes, de limiter naturellement la prolifération d'insectes nuisibles et de rendre les écosystèmes plus résistants et résilients face aux perturbations, comme les anomalies climatiques et les épisodes météorologiques extrêmes. À l'inverse, lorsque la biodiversité diminue, les milieux deviennent plus fragiles, moins résilients et plus vulnérables aux déséquilibres.

Les pollinisateurs, qu'est-ce que c'est ?

Parmi les acteurs clés de cette biodiversité, les pollinisateurs occupent une place centrale. Les insectes (et parfois certains oiseaux) transportent le pollen d'une plante à l'autre, permettant ainsi leur reproduction. Sans eux, une grande partie des plantes ne pourrait tout simplement pas produire ni de fruits ni de graines. Les abeilles sont les pollinisateurs les plus efficaces, mais elles ne sont pas seules : les papillons, les bourdons, ainsi que certains coléoptères et mouches contribuent eux aussi à ce travail essentiel.

On estime qu'environ 75 % des plantes cultivées dépendent, en tout ou en partie, de la pollinisation. Cela signifie que sans les pollinisateurs, notre alimentation serait profondément affectée. Il y aurait moins de fruits, moins de légumes, et une diversité alimentaire beaucoup plus limitée. Cela vaut également pour les animaux, dont la majorité se nourrit d'espèces végétales.

Or, la situation des pollinisateurs est préoccupante. Partout dans le monde, leurs populations sont en déclin. Certaines populations d'abeilles ont d'ailleurs chuté de manière importante au cours des dernières décennies.

Plusieurs facteurs expliquent cette réalité, notamment :

- la perte d'habitats due à l'urbanisation et à l'omniprésence de pelouses uniformes,
- l'utilisation de pesticides,
- les effets des changements climatiques,
- le manque de diversité florale.

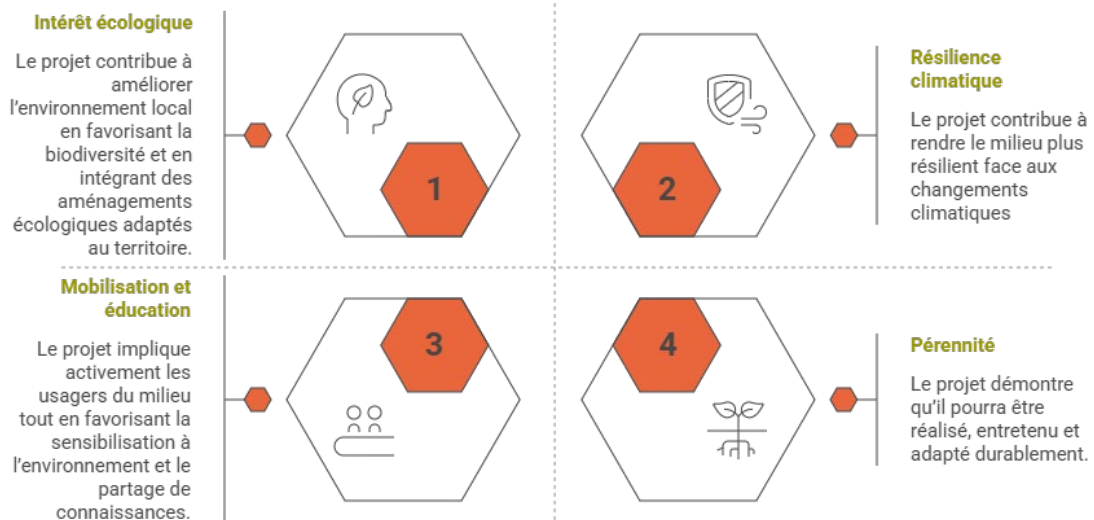
Heureusement, il est possible d'agir concrètement, à l'échelle de chaque cour ou de chaque milieu. Planter une variété de fleurs qui fleurissent du printemps à l'automne permet d'offrir une source de nourriture continue aux

pollinisateurs. Privilégier des plantes indigènes, adaptées au climat local, augmente leurs chances de survie. Éliminer l'usage de pesticides est également un geste clé. Laisser vivre les plantes pionnières (ex : pissenlits) en laissant certaines zones plus naturelles, même petites, peut offrir des refuges précieux. Enfin, l'installation d'aménagements simples comme des hôtels à insectes peut contribuer à soutenir ces espèces.

Ainsi, une cour, un terrain d'école ou un espace communautaire peut devenir bien plus qu'un lieu aménagé : il peut devenir un véritable refuge pour la biodiversité. Et à travers ces gestes, chaque projet participe à recréer des milieux vivants, équilibrés et capables de mieux faire face aux défis environnementaux actuels.

4. Critères de sélection

Les 4 critères de sélection



A. Intérêt écologique

Le projet contribue à améliorer l'environnement local en favorisant la biodiversité et en intégrant des aménagements écologiques adaptés au territoire. Les aménagements qui **augmentent la diversité des plantes, insectes,**

oiseaux et autres espèces vivantes dans les milieux urbains, ainsi que les pratiques et choix de consommation écoresponsables sont valorisés.

Ce que le comité regarde :

- présence de plantes indigènes;
- diversité végétale;
- habitats pour pollinisateurs;
- production alimentaire durable;
- techniques et produits écologiques (paillis, compost, permaculture);
- engagement aux principes écoresponsables (utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie, achat local...).

B. Résilience climatique²

Le projet contribue à rendre le milieu plus résilient face aux changements climatiques, c'est-à-dire en favorisant les aménagements qui **réduisent les impacts locaux de phénomènes météorologiques marqués ou atypiques**, notamment: les îlots de chaleur, pluies intenses, sécheresses et perte d'ombre.

Ce que le comité regarde

- réduction des îlots de chaleur;
- gestion des eaux de ruissellement;
- augmentation de l'ombre;
- déminéralisation d'un espace bétonné, gravelé ou asphalté;
- réduction des surfaces imperméables.

C. Mobilisation et éducation

Le projet implique activement les usagers du milieu tout en favorisant la sensibilisation à l'environnement et le partage de connaissances. Le projet peut inclure des ateliers de plantation, des corvées citoyennes, l'éducation à l'écocitoyenneté, des activités intergénérationnelles, des activités de partage de connaissances ou de savoir-faire, des ateliers démonstratifs...

² La résilience climatique, c'est la capacité d'un milieu à mieux résister aux changements climatiques (chaleur, pluie, sécheresse).

Ce que le comité regarde :

- participation des jeunes;
- mobilisation communautaire et implication de bénévoles;
- activités éducatives;
- partage de connaissances;
- retombées pour le milieu.

D. Pérennité

Le projet est durable dans le temps : il démontre qu'il pourra être réalisé, entretenu et adapté durablement.

Ce que le comité regarde :

- plan d'entretien;
- identification de personnes responsables;
- choix de plantes adaptées (au moins la moitié du budget doit être attribué aux plantes; vivaces ou annuelles qui se ressèment).

5. Pointage

Les projets sont évalués sur une base de **100 points**, selon les critères mentionnés précédemment.

Critère	Points
Résilience climatique	/25
Intérêt écologique	/30
Mobilisation et éducation	/25
Pérennité	/20
TOTAL	/100

6. Types de projets admissibles

Loin d'être exhaustifs, voici des exemples d'aménagements alignés avec les critères du programme:

- Jardins de plantes indigènes,
- Haies comestibles,
- Platebandes mellifères,
- Microforêts (bosquet),
- Installation d'habitats pour pollinisateurs ou insectes (ex: hôtel à insectes),
- Jardins de pluie,
- Déminéralisation de surfaces,
- Plantation d'arbres,
- Infrastructures vertes (toits verts, mur végétal),
- Pergola végétalisée,
- Tout projet qui permet de capter, infiltrer ou utiliser de l'eau de pluie localement (ex: jardins de pluie, parc éponge, bassin d'infiltration végétalisé, noues végétalisées...),
- Forêts nourricières, vergers urbains ou autres projets en agriculture urbaine qui permettent de produire de la nourriture localement et de contribuer à l'autonomie alimentaire, l'éducation environnementale et la cohésion sociale,
- Jardins communautaires de permaculture,
- Etc.

7. Projets non admissibles

Les projets qui ne répondent pas aux critères de sélection ne sont pas admissibles. Par exemple :

- Aménagements purement décoratifs composés à plus de 50% de plantes annuelles;
- Aménagements composés de végétaux non adaptés au climat;
- Jardins purement potagers (grande proportion de plantes annuelles);

- Aménagements récréatifs sans plantation conséquente (ex : création d'une terrasse);
- Gazon traditionnel;
- Projets sans plan d'entretien;
- Projets à faible valeur écologique;
- Projets dont plus de 50% du financement est destiné à l'achat de matériel ou la construction plutôt qu'à la végétalisation.

8. Dépôt de la candidature - pas à pas

a) Montage du projet

Avant de remplir le formulaire :

- Identifier les besoins du milieu
- Définir le projet

Votre projet devrait d'abord répondre à un besoin réel du milieu. Il doit démontrer qu'il apporte une amélioration concrète, que ce soit en termes de biodiversité, de confort, d'utilisation de l'espace ou d'adaptation à des conditions météo hors-norme ou inconfortables pour les usagers, mais de plus en plus fréquentes.

- Réfléchir à l'aménagement

Votre aménagement doit être réaliste et adapté à votre environnement. Les choix de plantes, de matériaux et de design doivent tenir compte du climat, du sol et de l'usage du lieu.

- Sélectionner des plantes adaptées

Le choix des plantes est un élément critique. Utiliser des espèces non adaptées au climat local diminue leur chance de survie et demande souvent plus d'entretien. Il est donc préférable de privilégier des plantes robustes et adaptées à la région.

- Mobiliser les participants

Il est également essentiel que le projet soit porté par des personnes disponibles et motivées. Assurez-vous que des participants sont impliqués dans sa conception, sa réalisation et son entretien. Un projet collectif a beaucoup plus de chances de réussir et de durer dans le temps que s'il est porté par une seule personne. L'une des erreurs les plus fréquentes est de proposer un projet trop ambitieux par rapport aux ressources disponibles. Un projet complexe peut sembler attrayant sur papier, mais s'il est difficile à entretenir, il risque de se détériorer rapidement.

- Réfléchir à l'entretien

Un plan d'entretien clair doit être prévu. Vous devez être en mesure d'identifier qui sera responsable du projet, quelles seront les tâches à effectuer et comment l'entretien sera assuré à long terme, y compris durant les périodes plus critiques comme l'été. Il arrive aussi que le plan d'entretien soit insuffisant ou imprécis. Un projet sans responsables clairement identifiés ou sans plan concret pour l'entretien a peu de chances de perdurer.

Pensez également aux besoins particuliers des végétaux choisis, aux amendements si nécessaire (compost, paillis, mycorhize, etc.) ainsi qu'à l'équipement dont vous aurez besoin pour assurer l'entretien et la survie des espèces. Les centres horticoles peuvent vous conseiller dans l'élaboration du plan d'entretien.

- Prévoir un budget réaliste

Un budget réaliste doit être cohérent avec l'ampleur du projet, détaillé dans ses différentes composantes, conforme aux règles du programme et s'appuyant sur des soumissions, captures d'écran de sites de fournisseurs ou prix réels provenant des fournisseurs locaux.

Dans le cadre de « L'envert de ta cour », une attention particulière doit être portée à la place accordée aux végétaux. Le programme vise avant tout la végétalisation. Ce qui signifie qu'au moins 50 % du financement demandé doit être consacré à l'achat de plantes pérennes, comme des vivaces, des arbustes ou des arbres, ou encore des annuelles capables de se ressemer.

À l'inverse, les dépenses liées aux matériaux, aux équipements ou aux travaux (terre, paillis, bois, barils récupérateurs, structures, etc.) ne doivent pas dépasser 50 % du montant demandé. De plus, les coûts de main-d'œuvre ne sont pas admissibles.

b) Documents à joindre au formulaire de candidature

Afin de compléter la demande de financement, les documents suivants doivent l'accompagner :

- Résolution signée du conseil d'administration
- Photos actuelles du site (avant l'aménagement)
- Plan d'aménagement³
- Plan d'entretien
- Budget détaillé (soumissions appréciées)

À noter qu'un document manquant ou incomplet peut retarder le traitement de votre demande.

³ Un plan d'aménagement est une représentation visuelle de votre projet de végétalisation. Il permet visualiser à quoi ressemblera l'espace une fois transformé ou aménagé. Un croquis à la main peut tout à fait convenir, à condition qu'il soit clair, lisible et cohérent.

Un bon plan d'aménagement doit illustrer à la fois l'existant et le projet. On doit pouvoir y reconnaître les éléments déjà en place (bâtiments, clôtures, arbres, surfaces asphaltées, zones de passage) ainsi que les aménagements proposés (plantations, jardins, structures, zones végétalisées).

9. Dépenses admissibles

- Végétaux (priorité) : à noter qu'au moins 50% du financement doit être attribué à l'achat de plantes vivaces ou d'annuelles qui se ressèment et adaptées au climat ;
- Amendements (terre, paillis, engrais naturel, etc.) ;
- Matériaux nécessaires (ex : planches de bois pour construire une jardinière) ;
- Équipement nécessaire (ex : tuyau d'arrosage, baril récupérateur d'eau de pluie...).

10. Dépenses non admissibles

- Salaires : les coûts inhérents à la main-d'œuvre ne sont pas admissibles;
- Dépenses non liées au projet;
- Coût de projet déjà réalisé.

11. Plan de financement

Le financement est versé en 3 parties, comme suit :

1. 50% du montant à la suite de l'annonce d'approbation du projet;
2. 25% à la suite de l'inauguration du projet;
3. 25% après l'installation de la plaque commémorative, la remise du rapport final et l'évaluation du programme.

12. Déroulement du processus

- **Dépôt de la candidature**

Le dépôt de candidature se fait à l'aide d'un formulaire en ligne accessible sur le site de la CPESI. Ce formulaire est constitué de deux pages.

Une fois toutes les questions obligatoires de la première page complétées, vous pourrez accéder à la deuxième page en cliquant sur le bouton « Suivant » situé au bas du formulaire. Il est possible en tout temps de revenir à la page précédente en cliquant sur « Précédent », ce qui vous permet de modifier ou bonifier vos réponses au besoin.

Vous n'êtes pas obligé de remplir le formulaire en une seule fois. Une fonction « Sauvegarder pour plus tard » est disponible au bas de la page. En l'utilisant, un lien vous sera envoyé par courriel pour vous permettre de reprendre votre formulaire ultérieurement, exactement là où vous l'aviez laissé.



Signature électronique*

En signant, j'atteste avoir pris connaissance du contenu de ce formulaire d'inscription, des règles d'admissibilité et de l'accord de financement et je m'engage à respecter les exigences afin d'assurer la bonne réalisation et la pérennité du projet de mon établissement.

Tracer Saisir

L. Larrivée

Style 2

L. Larrivée

Suivant

Sauvegarder pour plus tard

The screenshot shows a digital signature interface. At the top, there is a title 'Signature électronique*' and a paragraph of text. Below this, there are two tabs: 'Tracer' and 'Saisir', with 'Saisir' being the active one. A text input field contains 'L. Larrivée'. Below it is a dropdown menu set to 'Style 2'. A preview box shows the signature 'L. Larrivée' in a cursive font. At the bottom, there are two buttons: 'Suivant' (green) and 'Sauvegarder pour plus tard' (yellow). A green arrow points to the 'Sauvegarder pour plus tard' button.

Avant de soumettre votre candidature, assurez-vous d'avoir répondu à toutes les questions obligatoires et d'avoir joint l'ensemble des documents requis. Lorsque tous les champs requis ont été répondus, vous serez en mesure d'envoyer votre formulaire en cliquant sur le bouton "Soumettre" situé à la fin du formulaire. Une fois le formulaire soumis, il ne sera plus possible de le modifier.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 10 mai 2026, sous la forme d'un formulaire en ligne.

Vous trouverez le formulaire sur le site internet de la CPESI via le lien suivant : <https://cpesi.ca/services/lenvert-de-ta-cour/>

- **Analyse par le comité**

Une fois la période de dépôt terminée, les projets sont analysés par un comité de sélection composé de représentants de la CPESI, de l'Aluminerie Alouette et de la Ville de Sept-Îles.

Chaque projet est évalué à l'aide d'une grille d'analyse basée sur les critères du programme : intérêt écologique, résilience climatique, mobilisation et éducation, ainsi que pérennité.

Les membres du comité prennent généralement environ deux semaines pour analyser les projets. Après quoi, le comité se réunit pour comparer les projets et sélectionner ceux qui seront retenus.

Dans certains cas, des informations peuvent être jugées manquantes ou imprécises. Le comité peut alors communiquer avec les porteurs de projet afin d'obtenir des précisions avant de finaliser l'évaluation.

- **Annonce des projets retenus**

Toutes les organisations ayant déposé un projet sont contactées directement à la suite de la décision. L'annonce officielle peut être accompagnée de communications publiques (communiqué, réseaux sociaux, etc.).

Dans certains cas, une acceptation conditionnelle peut être accordée, par exemple si des ajustements mineurs sont demandés avant la réalisation du projet.

- **Réalisation des projets**

Une fois le projet accepté, les porteurs peuvent débuter sa mise en œuvre selon l'échéancier prévu. Cette étape comprend l'achat des végétaux et du matériel, la préparation du terrain et la réalisation des aménagements.

Il est recommandé de documenter cette étape à l'aide de photos, qui pourront être utilisées pour le rapport final et les communications.

- **Inauguration**

Chaque projet soutenu dans le cadre du programme doit faire l'objet d'une inauguration officielle. Ce moment permet de mettre en valeur les aménagements réalisés, de reconnaître l'implication des participants et de souligner la contribution des partenaires.

Une plaque commémorative fournie par la CPESI doit être installée sur le site du projet.

Les inaugurations doivent se tenir au plus tard le 30 septembre de l'année en cours. La date souhaitée doit être transmise à la personne responsable de la coordination du programme à la CPESI au minimum deux semaines à l'avance. Celle-ci validera la disponibilité des représentants de l'Aluminerie Alouette avant de confirmer officiellement la tenue de l'événement.

Par mesure de précaution, il est recommandé de prévoir une date de reprise en cas de fortes pluies.

- **Rapport final et évaluation du programme**

À la fin du projet, un rapport final et une rapide évaluation du programme doivent être complétés. Le rapport final permet de faire un retour sur le déroulement du projet, ses retombées et les apprentissages réalisés. Il est recommandé de prendre des photos de vos réalisations tout au long du processus (plantations, inauguration, ateliers, désherbage, etc.), car des photos vous seront demandées lors de la remise du rapport final.

Le dépôt du rapport est une condition pour recevoir le dernier versement du financement. Il est à remplir en ligne, via le formulaire présent sur la site de la CPESI : <https://cpesi.ca/services/lenvert-de-ta-cour/>

Les rapports finaux doivent être déposés au plus tard le 31 octobre 2026.

13. Besoin d'aide ?

L'équipe de la CPESI est disponible pour vous accompagner. N'hésitez pas à poser toutes vos questions : accompagnement@cpesi.org ; 418 962-1316 #1.

14. Ressources pour aller plus loin

Centres horticoles locaux

- Jardins de Gallix
- Le Végétarien
- Maison botanique
- Quincailleries avec centre horticole (Lauremat, Rona, Canadian Tire)

Voici des liens pour concevoir votre projet

Connaitre les zones de rusticité et le choix des plantes

- [Espace pour la vie - les zones de rusticité et le choix des plantes](#)

Créer un jardin écologique pas à pas

- [Ecopedia - guide pour créer un jardin écologique pas à pas](#)
- [Aménagement de jardins écologiques](#)
- [Enracines.ca - blogs des conseils - comment créer un jardin autosuffisant et écoresponsable au Québec ?](#)
- [Espace pour la vie - principes de base du jardinage écologique](#)

Pour s'initier à la permaculture

- [Permaculture design - comment faire un jardin en permaculture ?](#)

Pour concevoir un jardin d'eau (ou jardin aquatique)

- [Jardineriaon - comment faire un jardin d'eau](#)

Pour vous inspirer

Bonnes pratiques de jardinage durable

- [FADOQ - réseau/ressources/environnement - petit guide du jardinage écologique](#)
- [Salutbonjour - 4 gestes à connaître absolument pour un jardin écologique](#)

Microforêt

- [Nature Québec - la microforet de gros avantages](#)
- [Carbone boréal - plantation d'une micro foret urbaine](#)
- [Montreal - articles - les microforets de Montréal](#)

Incroyables comestibles

- [Icquebec - Les incroyables comestibles](#)

S'adapter aux îlots de chaleur et aux pluies fortes

- [Quebec - gouvernement/politiques orientations - plan économie verte - actions lutter contre les changements climatiques / s'adapter aux changements climatiques/solutions chaleur pluies fortes](#)
- [Cent degrés - ressources - créer un îlot de fraîcheur dans votre quartier](#)
- [Médecins francophones - Guide Ilots de Fraicheur](#)

Biodiversité

- [Espace pour la vie - jardiner pour la biodiversité](#)
- [Nature action- Fiches Jardin Pollinisateurs](#)